

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : RD 96 - Venelles - Echangeur 14 - Acquisition complémentaire de parcelles appartenant à la société ESCOTA.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'acquisition complémentaire des parcelles cadastrées section AV n° 64 pour 1663 m², section AT n° 360 pour 1492 m², section AT n° 329 pour 825 m², section AT n° 330 pour 1453 m², section AT n° 358 pour 2778 m² et section AT n° 359 pour 3097 m², situées sur la commune de Venelles
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la promesse d'achat.

La dépense de 114 955 € sera imputée au chapitre 21 du budget départemental.

Les frais d'actes (non déterminés à ce jour) seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**